



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Dès 18 ans, faites des trucs interdits aux **18**

- Créez votre compte ameli
- Déclarez votre médecin traitant
- Transmettez votre RIB
- Mettez à jour votre carte Vitale



Dès 18 ans, pour commencer sa vie d'assuré, 4 réflexes simples à adopter :



1 CRÉER SON COMPTE AMELI

sur l'appli Compte ameli ou sur ameli.fr



2 METTRE À JOUR SA CARTE VITALE

en pharmacie au moins une fois par an

3 DÉCLARER UN MÉDECIN TRAITANT

à son cabinet avec sa carte Vitale



4 TRANSMETTRE SON RIB

sur son compte ameli



@mes_tips_sante sur Instagram, c'est ton rendez-vous chaque semaine pour prendre en main ta santé sans prise de tête et enfin tout comprendre à tes démarches santé (carte Vitale, remboursements...) et bénéficier de vrais tips en prévention santé. **Alors abonne-toi !**